

LE SYMPOSIUM S'IMPOSE !**SYMPOSIUM SUR L'ÉGALITÉ
LINGUISTIQUE**

Vers l'adoption d'un code des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick — Le *Symposium sur l'égalité linguistique* a eu lieu les 16 et 17 mars dernier, à Moncton, à l'hôtel Delta Beauséjour et, à en juger par les commentaires de nombreux participants, l'activité fut réussie ! Vous vous rappellerez que l'AJEFNB avait décidé de tenir ce symposium afin de sensibiliser la population acadienne au besoin d'un code des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Les participants provenaient d'une grande variété de secteurs, tels que les secteurs hospitalier, municipal, public, privé, syndical et juridique.

Le Symposium a débuté le vendredi soir avec un panel composé de Michel DOUCET, d'Irène GRANT-GUÉRETTE et de Jeanne RENAULT, qui ont présenté un bilan de trente années de bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick. Les participants ont ensuite pu se divertir à une réception agrémentée d'excellente musique jazz.

Dès 9 h le samedi matin, Gérard SNOW a présenté les éléments essentiels du Code des droits linguistiques pour le Nouveau-Brunswick. Les participants se sont ensuite dirigés vers les ateliers sectoriels qui se déroulaient de façon simultanée. Pendant ces ateliers, les participants ont pu discuter librement des enjeux et des défis que

suscite le contenu du code des droits linguistiques, son adoption éventuelle et les conséquences de son application. Ont agi à titre de personnes-ressources et rapporteurs Louise AUCOIN (secteur privé), Pierre FOUCHER (secteur public), Donald POIRIER (secteur santé) et Serge ROUSSELLE (secteur municipal). Les divers panélistes présentèrent leur point de vue, lequel portait sur les enjeux relatifs à leur secteur. Par la suite, deux ou trois commentateurs réagissaient. Quatre membres de notre Conseil d'administration ont agi à titre d'animateurs aux ateliers, soit René ARSENEAULT, Denis BOUDREAU, Charles GERVAIS et Marylène PILOTE.

Le conférencier lors du dîner-causerie était **l'honorable Michel BASTARACHE**, juge à la Cour suprême du Canada. Son allocution a porté sur l'importance des mécanismes de contrôle au sein des régimes d'égalité linguistique. Au-delà de 225 convives y assistaient.

À compter de 13 h 30, les participants ont pu entendre un sommaire des conclusions exprimées à chaque atelier à la plénière qui a été suivie d'une période de questions et de commentaires. Par après, un panel, composé des présidents de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick, de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et de l'AJEFNB, a discuté des différents éléments d'un plan d'action visant

l'adoption d'un code des droits linguistiques au N.-B.

Le Symposium s'est terminé par un banquet le samedi soir avec **l'honorable Bernard LORD** comme conférencier. Une harpiste ajouta une touche quasi magique à la soirée.

Une telle activité n'a pu se réaliser sans la collaboration d'une équipe très dévouée et de bénévoles très généreux de leur temps. L'AJEFNB profite de l'occasion pour remercier sincèrement toutes les personnes qui ont travaillé à l'organisation du Symposium et qui ont collaboré, de près ou de loin, à sa réussite. **UN ÉNORME MERCI !** Nous nous devons également de reconnaître l'incroyable générosité des partenaires financiers qui ont rendu possible cet événement. Leur appui fut grandement apprécié.

Le travail de l'AJEFNB dans ce dossier est loin d'être terminé. Des rencontres avec le gouvernement provincial sont prévues et le Code des droits linguistiques pour le Nouveau-Brunswick devra être retouché, afin qu'il tienne compte de récentes décisions de la Cour suprême du Canada.

Les **actes** du Symposium seront publiés dans un numéro spécial de la revue *Égalité*, à l'automne 2001. Les communications des panélistes et des conférenciers seront au menu. Nous vous informerons de sa date de parution.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2001 de l'Association aura lieu à Tracadie-Sheila, le **samedi 26 mai prochain, au complexe Chalets les deux rivières**. Ce nouveau complexe vous offre un séjour des plus agréables — une très belle plage, une piscine chauffée, des terrains de jeu, une tour d'observation des oiseaux... Encore cette année, nous avons prévu une journée toute spéciale — un souper au homard suivi d'une

soirée sociale. Des chalets pouvant accommoder jusqu'à 6 adultes ont été réservés pour vous — les tarifs varient de 79 \$ par nuit à 150 \$ pour toute la fin de semaine. Pour faire votre réservation, vous n'avez qu'à composer le numéro sans frais **1-866-394-4050** et préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB. Vous pouvez également visiter leur site Web au www.complexe2rivieres.ca.

Les assises débuteront à 16 h et seront suivies du souper au homard à 18 h. Pour vous réserver une place au banquet, inscrivez-vous sans plus tarder, de préférence **avant** le 15 mai 2001, en composant le 506-853-4151. Les droits d'inscription s'élèvent à 25 \$ par personne. Nous vous invitons à venir en grand nombre !

APPEL DE CANDIDATURES

Tous les membres ordinaires de l'Association sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. Si les dossiers de l'AJEFNB vous intéressent et que vous pensez être en mesure d'y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec le président du Comité des candidatures, **Serge ROUSSELLE**, en composant le 506-858-4560 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rousseau@umoncton.ca.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu immédiatement avant l'assemblée générale annuelle le **26 mai** prochain, à Tracadie-Sheila. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à nous en faire part **avant** la réunion.

SERVICES JURIDIQUES

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées — Vous pouvez encore vous procurer un exemplaire de l'ouvrage. Nous vous rappelons que cette édition entièrement **bilingue** comprend le texte intégral des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, au 1^{er} février 2000. Pour

vous en procurer un exemplaire, communiquez avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 (téléphone) ou le 506-853-4152 (télécopieur).

Recueil d'actes juridiques — La production du 6^e tome de la collection *Recueil*, sur le **droit des affaires**, est presque terminée. Les membres de l'AJEFNB recevront ce tome gratuitement, sous format électronique sur CD-ROM, qui comprendra les six tomes faisant partie de la collection du *Recueil d'actes juridiques*.

RECRUTEMENT

Vous avez encore le temps d'adhérer à l'AJEFNB ! Ne perdez plus une minute et inscrivez-vous dès aujourd'hui ! Vous n'avez qu'à communiquer avec l'AJEFNB pour obtenir un formulaire ou vous pouvez visiter notre site Web (www.ajefnb.nb.ca).

CIRCULAIRE DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Si vous êtes intéressé à recevoir gratuitement les nouvelles de la Cour suprême du Canada par courriel, vous n'avez qu'à envoyer une note à cet effet à l'adresse suivante : info@langmichener.ca. Vous devez préciser que vous désirez recevoir la version française.

ÉTUDE SUR LES OBLIGATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE FÉDÉRALE

En décembre dernier, la commissaire aux langues officielles, **Dyane ADAM**, rendait publique son *Étude sur les obligations des représentants de la Couronne fédérale*. En 1997, plusieurs situations avaient été signalées à l'AJEFNB et elle en avait fait part au Commissariat. Par la suite, le Commissariat a procédé à une étude sur la situation au Nouveau-Brunswick. Pour en connaître davantage, vous pouvez consulter le site Web du Commissariat aux langues officielles à l'adresse (www.ocol-clo.gc.ca).

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Êtes-vous au courant de décisions ou d'arrêts émanant de ce tribunal qui ne sont pas rapportées, **depuis 1996**, dans les deux langues officielles ? Si oui, prière d'en aviser notre vice-président Charles GERVAIS en composant le 506-853-5444 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : charles.gervais@assomption.ca.

PROFIL D'UN MEMBRE

Anne DUGAS HORSMAN — L'AJEFNB est heureuse de vous présenter le profil d'une avocate aux multiples talents qui fait honneur à la profession juridique. Native de Caraquet, Anne Dugas Horsman est mère de quatre enfants qui sont tous d'âge universitaire.

En 1973, Anne complétait des études de maîtrise en musique à l'Université Laval, au Québec. Son talent pour la musique l'a conduit à la Schola Cantorum de Paris où elle a poursuivi des études avancées entre 1973 et 1974. Pendant son séjour à Paris, Anne s'est distinguée à quelques reprises sur la scène internationale en faisant connaître ses talents de musicienne sur l'orgue, le clavecin et le piano. En 1974 elle a été finaliste du Concours international de musique de Bruges en Belgique et a été récipiendaire d'une bourse du gouvernement Belge. Elle a également été finaliste d'un concours national de musique à Radio Canada.

Après avoir occupé tout son temps et ses énergies à sa famille et à son art, Anne a fait un virage important à la fin des années 1980 lorsqu'elle s'est inscrite à l'École de droit de l'Université de Moncton. Aussitôt diplômée de l'École de droit, Anne s'est jointe au cabinet Fowler & Fowler situé à Moncton, où elle pratique depuis 1990 dans les principaux domaines du droit de la famille et du droit criminel.

Anne Dugas Horsman est une avocate engagée qui ne ménage pas les efforts pour défendre ses clients

et ses idées, jusqu'à la Cour suprême du Canada s'il le faut. Sa plus récente comparution devant le plus haut tribunal du pays remonte à 1999 où elle et Carole Curtis sont intervenues pour défendre les intérêts du *Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes*, l'Association nationale de la femme et du droit et le *Réseau d'action des femmes handicapées* dans l'arrêt *Nouveau-Brunswick (ministre de la Santé et des Services communautaires) c. G.(J.) (J.G.) 1999 3 R.C.S. 46*. Cette cause, qui a marqué le droit de la famille, traite de l'obligation juridique du gouvernement du Nouveau-Brunswick de fournir de l'aide juridique en matière familiale.

Anne est une ardente défenseur et promotrice des droits des femmes. Elle est membre du Front d'action et d'éducation juridique des femmes depuis 1988 et a été membre fondatrice du caucus de Moncton de l'Association nationale de la femme et le droit. Elle est aussi présidente du secteur provincial du droit de la famille au sein de l'Association du barreau canadien.

Même si elle a réorienté sa carrière en droit depuis une dizaine d'années, et y consacre une très grande partie de son temps, Anne continue de nourrir son amour pour les arts et la musique. Elle est vice-présidente du conseil d'administration des Jeunesses musicales du Canada – chapitre du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs pour ceux qui s'intéressent à la musique de chambre, Anne vous invite au prochain spectacle qui sera présenté par le *Trio contraste* le 24 avril prochain à l'édifice Jeanne de Valois du Campus de l'Université de Moncton.

Enfin, si par hasard vous connaissez le domaine de l'art qui s'intéresse particulièrement aux travaux à l'aiguille des 17^e, 18^e et 19^e siècles, vous aimerez sans doute savoir que Anne est de ceux et celles qui planifient leurs voyages à la recherche de musées ou de centres historiques où on peut découvrir les plus beaux bijoux de cet art. Dans ses petits temps libres, Anne aime bien, à l'occasion, enfiler l'aiguille pour reproduire

certaines chefs-d'œuvre. Si elle a réussi à piquer votre curiosité sur cet art encore méconnu en Acadie, elle en sera certainement ravie.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Luc Desjardins

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca
